

REPRESENTATIVITE PATRONALE

L'U2P dénonce un manque total de crédibilité et de transparence

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 25.04.11

Paris, 8 avril 2025

Contacts presse

Jean-Côme Delerue
01 47 63 31 31
06 77 64 40 78
jcdelerue@u2p-france.fr

Pauline Wicky
01 47 63 31 31
06 73 19 57 64
pwicky@u2p-france.fr

PAGE 1 SUR 2

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

Les résultats de la mesure de la représentativité patronale présentés aujourd'hui lors de la réunion du Haut conseil du dialogue social - HCDS - **confirment la progression du nombre d'entreprises adhérentes à l'U2P et renforcent sa légitimité à représenter les artisans, les commerçants de proximité, les professionnels libéraux, et au-delà, l'ensemble des petites entreprises.** Avec un total de 221.772 entreprises, l'U2P enregistre près de 10% d'adhésions supplémentaires par rapport à la précédente mesure en 2021.

Ces résultats sont à mettre à l'actif des 4 confédérations membres fondateurs (CAPEB, CGAD, CNAMS, UNAPL), de la confédération membre associé (CNATP) et des 125 organisations nationales affiliées, qui ont fait le choix d'être représentées et accompagnées par l'U2P au niveau interprofessionnel.

Pour l'U2P il s'agit d'un encouragement à poursuivre et amplifier son action auprès des gouvernements successifs, des forces politiques, des partenaires sociaux et des décideurs économiques, afin que les grandes orientations économiques et sociales répondent davantage aux priorités des TPE et des PME, à l'instar du test TPE-PME que l'U2P défend actuellement dans le cadre de la loi de simplification de la vie économique. Rappelons en effet que 98% des entreprises françaises ont moins de 50 salariés et 92% moins de 11 salariés.

En revanche, **l'U2P dénonce un manque total de crédibilité et de transparence.** En effet, au vu des résultats, les entreprises adhérentes aux trois organisations patronales interprofessionnelles -U2P, MEDEF, CPME- emploieraient la totalité des salariés des entreprises du secteur privé marchand (hors agriculture et économie sociale). Or, les trois organisations ne rassemblent au total qu'un tiers des entreprises qui emploient au moins un salarié. L'incohérence de ces chiffres, jette le discrédit sur les règles de comptabilisation des entreprises adhérentes et de leurs salariés. **C'est pourquoi l'U2P conteste la validité des résultats et examinera prochainement toutes les voies de recours envisageables.**

Par ailleurs, **en dépit du fait que l'U2P fédère 36% des entreprises adhérentes, son influence et sa capacité à s'opposer à des accords collectifs demeureront totalement sous-évaluées.** C'est la conséquence d'un mode de calcul de la représentativité patronale erroné qui minimise le nombre d'entreprises adhérentes par rapport au nombre de salariés de ces entreprises.

L'enjeu est crucial pour toutes les TPE et PME de France qui se voient marginalisées par rapport aux grands groupes. C'est pourquoi l'U2P va reprendre son combat en faveur d'une représentativité patronale plus juste, avec 5 propositions législatives d'évolution à la clé : <https://urlr.me/gjZAN2>.

Le Président de l'U2P, Michel Picon, ajoute : « *Je tiens à remercier les organisations professionnelles qui font confiance à l'U2P pour les accompagner dans leurs revendications et pour défendre les valeurs spécifiques aux petites entreprises. Nous ne laisserons pas l'industrie, les grands donneurs d'ordre et la grande distribution imposer leurs règles aux TPE de France. Nous convaincrons la représentation nationale de rééquilibrer le système*

**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE
N° 25.04.11**

Paris, 8 avril 2025

Contacts presse

Jean-Côme Delerue
01 47 63 31 31
06 77 64 40 78
jcdelerue@u2p-france.fr

Pauline Wicky
01 47 63 31 31
06 73 19 57 64
pwicky@u2p-france.fr

PAGE 2 SUR 2

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).